



# Les communes bougent !

Ancrer une politique de  
prévention des abus d'alcool  
dans la commune

**Les communes bougent!**



Prévention des problèmes liés à l'alcool.  
Un programme de l'Office fédéral de la santé publique  
et de la Régie fédérale des alcools.

**RADIX**

Gesundheitsförderung  
Promotion de la santé  
Promozione della salute

# Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

## Table des matières

Page		
3	<b>Utilisation du guide</b>	
4	<b>Exécutif communal / Politique communale</b>	Exemples
5	<b>Espaces publics</b>	Exemples
6	<b>Fêtes, soirées</b>	Exemples
7	<b>Gastronomie / Vente de détail</b>	Exemples
8	<b>Ecole / Parents</b>	Exemples
9	<b>Sociétés / animation de jeunesse, éducation</b>	Exemples

## Impressum

février 2007

Idée et rédaction: Christian Jordi et Patrick Roth

Édition et ©: Radix Promotion de la santé, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et de la Régie fédérale des alcools.

Sources et exemples: Résultats du Partage d'expériences du 5 décembre 2006 „Ancrer et pérenniser la politique de gestion des abus d'alcool dans les communes“, ainsi que des expériences issues des communes du projet.

### Utilisation du guide

Une politique locale de prévention des abus d'alcool vise à respecter des règles et établir des pratiques durables pour gérer et faire face aux consommations d'alcool inadéquates. Ce n'est qu'alors que l'on peut parler d'une politique de prévention des abus d'alcool ancrée dans le quotidien de la commune. Dans ce guide, des communes membres du projet présentent des **exemples** réussis de mesures de prévention ancrées dans la commune. Ils sont tirés de l'expérience de communes actives dans la prévention depuis plusieurs années.

Les formes possibles et pertinentes pour constituer cet ancrage sont répertoriées **en six thèmes** dans le guide. On y découvre comment des communes et les différents acteurs locaux peuvent pérenniser une politique locale efficace dans la prévention des abus d'alcool. Au travers des exemples, on comprend comment l'ancrage dépasse « l'action d'un jour » au profit de changements qui peuvent produire des effets durables.

Avec ce guide, RADIX Promotion de la santé espère inciter plus de 140 communes membres du projet à ancrer des mesures durables et efficaces tout en proposant une **aide utile** pour les personnes responsables des bilans intermédiaires et de l'évaluation en prévention.

C'est pourquoi chaque champ thématique présenté est suivi d'un **tableau vierge** permettant de vérifier l'ancrage de vos propres mesures de prévention. Une trame simple vous aidera à compléter la/les case dans les 3 colonnes qui correspondent aux questions suivantes :

<b>Quoi / Thème</b>	<b>Qui / Responsabilité</b>	<b>Comment / Indicateurs</b>
Qu'est-ce qui est ancré dans le quotidien ?	Qui est responsable de la mise en oeuvre ?	A quoi reconnaît-on l'ancrage ? Comment la mise en oeuvre est-elle vérifiée ?

Le guide se trouve aussi sur notre page d'accueil [www.lescommunesbougent.ch](http://www.lescommunesbougent.ch), rubrique « Ancrer la prévention des abus d'alcool »

Vous trouverez également sur notre site de nombreuses informations intéressantes, des expériences, des thèmes ainsi que d'autres liens. Vous pouvez par exemple y trouver les différentes phases des projets et les mesures prise par des communes membres.

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

<b>Quoi / Thème</b> Qu'est-ce qui est ancré dans le quotidien ?	<b>Qui / Responsabilité</b> Qui est responsable de la mise en œuvre ?	<b>Comment / Indicateurs</b> A quoi reconnaît-on l'ancrage ? Comment la mise en œuvre est-elle vérifiée ?
<b>Exécutif / politiques</b>		
<b>Une commission de prévention met en réseau les personnes clés</b> L'exécutif met sur pied une commission qui coordonne la prévention dans la commune. Membres possibles: représentant-e-s des inst. chargées de prévention, assoc. de cafetiers-restaurateurs, commerces de détail, commission jeunesse, assoc. de parents, assoc. sportives et locales, autorités scolaires, etc. La commission est l'interlocuteur valable au niveau de la prévention.	Les membres de l'exécutif en charge du dossier (par ex. œuvres sociales)	Une commission, présidée par le membre de l'exécutif responsable est constituée. Elle représente une mise en réseau étendue, s'est dotée d'un cahier des charges, dispose d'un mandat et d'un budget. L'exécutif valide tous les 2 ans la mission de la commission en regard des nouveaux besoins. Régulièrement des « Conférences pour la prévention » établissent les décisions, les suivis à assurer, les contrôles à effectuer. Partenariats pour la mise en œuvre des mesures de prévention. Alternative pour de petites communes: élargissement du cahier des charges du membre de l'exécutif responsable.
<b>Groupe régional de pilotage et/ou de coordination</b> Échange avec les communes voisines	Exécutif local	Politique commune de gestion des abus d'alcool, travail de relations publiques, coordination des pratiques pour la délivrance d'autorisations et de patentes temporaires lors de fêtes, partages d'expériences. Voir ci-dessus pour d'autres indicateurs.
<b>Mise à l'ordre du jour &amp; agenda local</b> La prévention des abus d'alcool est régulièrement à l'agenda politique local.	Exécutif local	Régulièrement, des demandes et des rapports sont à l'ordre du jour et des décisions figurent dans les procès-verbaux de l'exécutif. La Commission de prévention jouit du soutien de l'exécutif.
<b>Renonciation de la publicité en faveur de l'alcool sur l'espace public</b> Politique alcool	Police locale	Le règlement de police est appliqué. Pour des raisons de santé publique (par ex. aux abords des écoles), aucune autorisation d'affichage pour l'alcool et le tabac n'est délivrée.
<b>Relations publiques</b> La politique de gestion des abus d'alcool et les actions sont médiatisées.	Exécutif local Commission prévention	Spécialistes en prévention, autorités scolaires, assoc. de quartiers et de parents collaborent et s'associent au niveau des RP Documentation et articles parus.

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

Quoi / Thème	Qui / Responsabilité	Comment / Indicateurs
<b>Espaces publics</b>		
<p><b>Réduction des dommages</b></p> <p>En lien avec la consommation d'alcool, mesures visant à diminuer les détritits, le bruit et le vandalisme sur les places publiques (par ex. préaux d'écoles, gares, rives de lacs, forêts).</p>	<p>Exécutif local Commission de prévention Commission jeunesse</p>	<p>Des règles sont définies et observées concernant les consommations de produits addictifs sur la place publique (par ex. interdiction de remise d'alcool aux jeunes). Contrôles de police (contrôles d'identité, annonces)</p> <p>La commune établit une politique de la jeunesse prenant en compte ces thématiques.</p> <p>Des accords de parrainage sont passés avec les chemins de fer et la poste (par ex. contrôles périodiques, formation de volontaires chargés des contrôles).</p> <p>Apaisement de la situation perceptible.</p>
<p><b>Animation et vie dans les lieux publics</b></p> <p>Travail de proximité avec les jeunes, animation socioculturelle.</p>	<p>Commission jeunesse</p>	<p>Le travail de proximité avec la jeunesse fait partie de la politique jeunesse de la commune.</p> <p>Animation socioculturelle liée à la commission jeunesse/ l'animation de jeunesse.</p> <p>Travail de groupes avec de jeunes utilisateurs des places de jeux, préaux, rives des lacs.</p> <p>Apaisement de la situation perceptible.</p>
<p><b>Règlements d'utilisation pour les places les plus importantes</b></p> <p>Par ex. utilisation des préaux pendant les loisirs, zones sans produits addictifs.</p>	<p>Autorités communales et scolaires responsables, parents, commission jeunesse, jeunesse.</p>	<p>Travail en commun et partenariats élargis avec les jeunes pour mettre sur pied des règlements d'utilisation (par ex. utilisation de halles de gymnastique tous les seconds samedis soirs du mois pour un « midnightball »), participation à la gestion et au contrôle.</p>

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

Quoi / Thème	Qui / Responsabilité	Comment / Indicateurs
<b>Fêtes, soirées</b>		
<b>Guide de protection de la jeunesse</b> Règles et recommandations	Chancellerie communale	Remise aux cafés-restaurants et commerces de détail, aux sociétés, organisateurs de fêtes, etc.
<b>Pratiques pour les autorisations de manifestations</b> L'autorisation est liée à la mise sur pied et à l'observation des mesures de protection de la jeunesse. Guide pour les fêtes, indications, avis, pancartes pour la protection de la jeunesse, bracelets d'identification sont à disposition.	Chancellerie communale Police Commission de prévention	L'autorisation engage la responsabilité de l'organisateur en matière de protection de la jeunesse (chaque fois, remise du matériel et du guide). Dans chaque événement, les informations concernant la protection de la jeunesse et les dispositions légales sont affichées. Des contrôles et des achats tests dans les fêtes établissent l'existence et l'impact de l'application des mesures de prévention. L'absence de mesures, le non respect des engagements a des conséquences.
<b>Label pour fêtes et organisateurs</b> Des organisateurs sont labellisés.	Commission de prévention	Des organisateurs s'engagent librement à respecter les règles. Un budget est dédié à l'établissement d'un règlement pour la remise, le renouvellement et le contrôle du label. Médiatisation régulière du label et des institutions concernées.
<b>Manifestations communales sans alcool</b> Fête des nouveaux citoyens ou assemblées communales suivies d'apéros sans alcool.	Exécutif local	En tant qu'organisatrice et employeuse, la commune propose des exemples attractifs (qui seront imités). Satisfaction des participant-e-s et des collaborateurs-trices.
<b>Sponsoring de l'eau minérale</b> La commune prend en charge tout ou partie du coût des eaux minérales.	Exécutif local Chancellerie communale	Remise d'eau minérale gratuite ou à prix réduit de manière significative. Visibilité par affichage ou annonce. Aspect général plus propre à la clôture.
<b>Bar mobile sans alcool</b> La commune prend en charge tout ou partie des frais Cours de confection de cocktails.	Commission de prévention Chancellerie communale Équipe de jeunes pour le bar	Bar mobile, verres à cocktails, shakers et ingrédients nécessaires à la confection de boissons sans alcool attractives sont à disposition. Attractivité de l'offre. Satisfaction des organisateurs. Intérêt des jeunes pour des cours de confection de cocktails.

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

Quoi / Thème	Qui / Responsabilité	Comment / Indicateurs
<b>Cafetiers-restaurateurs, vente de détail</b>		
<p><b>Protection de la jeunesse dans la restauration et le commerce de détail</b></p> <p>Les points de vente appliquent les mesures de protection de la jeunesse.</p> <p>Visite d'introduction des nouveaux partenaires et offre de formation au personnel</p>	<p>Police</p> <p>Commission de prévention</p> <p>Formations, par exemple en collaboration avec GastroSuisse.</p>	<p>La restauration et les commerces siègent dans la commission de prévention.</p> <p>La police municipale visite régulièrement les restaurants et les commerces. Contrôle de l'application des dispositions pour la protection de la jeunesse. Partage d'expériences.</p> <p>L'offre régulière de formation pour le personnel est fréquentée par le personnel des établissements invités.</p>
<p><b>Achats tests dans les magasins, stations essence, gares, restaurants, bars.</b></p> <p>Achats tests pour vérifier l'application des mesures de protection de la jeunesse.</p>	<p>Police</p> <p>Commission de prévention</p>	<p>Les achats tests attestent de l'application des mesures de protection de la jeunesse. En cas de non application, mesures, dénonciation, sanctions.</p>
<p><b>Convention autour d'une „Charte des cafetiers-restaurateurs“</b></p> <p>Les tenanciers d'établissements sont invités à parapher une charte.</p>	<p>Commission de prévention</p> <p>Membres de l'exécutif</p> <p>GastroSuisse</p>	<p>Les tenanciers, commerçants, etc., développent ensemble une convention (par ex. une charte) autour des mesures de prévention. Les signataires obtiennent un certificat (voir exemple suivant).</p> <p>La commune vérifie régulièrement l'application de la charte. Les personnes responsables font régulièrement part des résultats à la commission.</p>
<p><b>Remise de certificats ou d'un label pour la protection de la jeunesse</b></p> <p>Par ex. à des tenanciers</p>	<p>Exécutif communal</p>	<p>Chaque année, des établissements sont certifiés par la commune (sur audite). Remise du label qui récompense, par ex. un tenancier. Elle fait l'objet d'une publication dans la presse.</p>

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

Quoi / Thème	Qui / Responsabilité	Comment / Indicateurs
<b>École / Parents</b>		
<p><b>Prévention à l'école</b>                      La prévention est intégrée au quotidien de l'école.                      Les écoles de la région sont mises en réseau (partage d'expériences)</p>	Autorités scolaires Directions	Un représentant des écoles siège à la Commission de prévention. La direction décide d'un plan tri-annuel de prévention. Des activités de prévention ont régulièrement lieu dans les écoles. Des règles sont établies pour la gestion de l'alcool et d'autres produits addictifs dans les manifestations scolaires, les camps, etc. Les procédures sont discutées avec la Commission jeunesse. L'école est membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé.
<p><b>Conseils aux parents: soutien des parents dans l'éducation.</b>                      Les parents reçoivent un mémento de conseils contenant des informations et des offres de soutien pour l'éducation au quotidien et les sorties des jeunes.</p>	Associations de parents Commission prévention	Un représentant des parents siège dans la Commission de prévention. Coordination et planification régulière d'offres pour les parents. Des offres de soutien aux parents ont été utilisées avec satisfaction (évaluation). Le mémento à l'usage des parents (évent. en plusieurs langues) est annuellement envoyé aux parents de la première année du Cycle. Le contenu est actualisé tous les 3 ans.
<p><b>Soirées de parents, cours sur l'éducation, conseils aux parents, groupes de partage, etc.</b>                      Ecole des parents et soutien.</p>	Commission prévention Autorités scolaires et directions Organismes de prévention Associations de parents	Coordination et planification régulière d'offres pour les parents. Des offres de soutien aux parents ont été utilisées avec satisfaction (évaluation). La collaboration entre l'école et les parents est institutionnalisée.

## Guide pour ancrer la prévention des abus d'alcool dans la commune

Quoi / Thème	Qui / Responsabilité	Comment / Indicateurs
<b>Animation de jeunesse / Sociétés</b>		
<p><b>Prévention dans l'animation de jeunesse</b></p> <p>Concept de prévention pour l'animation de jeunesse</p>	<p>Exécutif communal</p> <p>Animation de jeunesse / Responsables, délégués à la jeunesse</p>	<p>L'animation de jeunesse et/ou le-la délégué-e à la jeunesse siègent à la commission de prévention.</p> <p>L'animation de jeunesse et/ou le-la délégué-e à la jeunesse élaborent avec les jeunes un concept de prévention.</p>
<p><b>Soutien financier au travail associatif ou à des manifestations.</b></p> <p>Les subventions de la commune sont liées à une convention (par exemple la rédaction d'un concept de prévention).</p>	<p>Exécutif communal</p>	<p>Les conditions liées aux subventions conduisent à des mesures préventives concrètes dans la vie associative, les manifestations, etc.</p> <p>Mise en évidence, sur le terrain, de l'observation des conditions de la convention ; en cas de non-respect, des sanctions ou la suppression des subventions sont prévues.</p>
<p><b>Prévention dans les sociétés</b></p> <p>Manuel de prévention pour les sociétés lors des entraînements et des manifestations.</p> <p>Les entraîneurs/moniteurs sont formés à la prévention concernant la consommation de psychotropes ou ciblée sur l'alcool.</p>	<p>Comités directeurs des sociétés</p> <p>Entraîneurs</p> <p>Commission de prévention</p>	<p>Les représentants des sociétés siègent dans la commission de prévention. Partage d'expériences annuels.</p> <p>Des règles sont élaborées au niveau de la gestion de l'alcool et d'autres psychotropes dans la vie de la société (idéalement : manuel co-construit)</p> <p>Les formations proposées sont régulièrement utilisées par les sociétés invitées.</p>